



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 février 2011
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 22 février 2011, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une plainte contre les forces de l'ennemi israélien qui, le 10 février 2011, ont violé l'intégrité territoriale du Liban (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(Signé) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 22 février 2011
adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Une patrouille appartenant aux forces de l'ennemi israélien a, le jeudi 10 février 2011 à 7 h 30, franchi la clôture technique entre la zone des fermes de Chebaa occupées et la zone libérée sur la commune de Kfar Chouba, s'enfonçant de 20 mètres en territoire libanais. Elle est restée à cet endroit un certain temps puis s'est retirée à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées. Cette action constitue une violation flagrante de la souveraineté libanaise, de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité internationales.
